



ASSOCIATION RÉGIONALE DE PÊCHE  
**NOUVELLE-AQUITAINE**  
Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Association Régionale Fédérations de Pêche  
et de Protection du Milieu Aquatique  
de Nouvelle-Aquitaine



RÉGION  
**Nouvelle-Aquitaine**

# Assemblée

**Générale annuelle ordinaire**

Procès-verbal  
31 mars 2026

Corrèze (19)

## État des présences

| Nom                        | Structure            |
|----------------------------|----------------------|
| Mathieu Labrousse          | Président FD16       |
| Yves Morinet               | Trésorier FD16       |
| Gilles Brichet             | Président FD17       |
| Fabrice Pigeau             | Vice-Président FD17  |
| Sébastien Versanne-Janodet | Président FD19       |
| Julien Rieux               | Administrateur FD19  |
| Christian Perrier          | Président FD23       |
| Roger Virlojeux            | Vice-Président FD23  |
| Jean-Michel Ravailhe       | Président FD24       |
| Alain Daly                 | Trésorier FD24       |
| Didier Bedrine             | Vice-Président FD 24 |
| André Lesage               | Président FD40       |
| Jean-Louis Molinié         | Président FD47       |
| Alain Lartigue             | Vice-Président FD47  |
| Francis Touron             | Trésorier FD47       |
| François Chenel            | Président FD64       |
| Jean-Michel Grignon        | Président FD79       |
| Patrice Guittard           | Trésorier FD79       |
| Patrick Thébault           | Vice-Président FD86  |
| Christian Delavault        | Secrétaire FD86      |
| Jean-Christophe Boireau    | Président FD87       |

## Excusés

|                                                                                   |                |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Francis Bailly                                                                    | Président FD86 |
| Daniel Bourdie – (La FD33 n’a pas souhaité participer à cette assemblée générale) | Président FD33 |

## Invités

|                   |                                |
|-------------------|--------------------------------|
| Laurent Chassagne | Commissaire aux comptes        |
| Alix Gilles-Bon   | Coordinateur régional ARP-NA   |
| Romain Le Moigne  | Chargé de communication ARP-NA |

M. Sébastien Versanne-Janodet souhaite la bienvenue en Corrèze aux membres de l’assemblée générale de l’ARP-NA. Il présente le réseau hydrographie de son département, les modes de pêche et l’évolution des cartes de pêche en corrélation avec les nouvelles pratiques et mode de vie des adhérents. Il annonce avoir sollicité les élus de son territoire dans le cadre des élections à venir pour connaître leur position vis-à-vis de la pêche de loisir. Le film « Pêche Nouvelle-Aquitaine en Corrèze » est projeté afin de mettre en lumière les merveilles halieutiques de ce département d’eau, réputé internationalement pour la qualité de ses milieux.

## Ouverture de l’assemblée générale annuelle ordinaire à 10H00

M. Jean-Louis Molinié procède à l’appel des fédérations. Toutes les FDAAPPMA sont

représentées, mis à part la FDAAPPMA 33.

Le Président Mathieu Labrousse remercie l'ensemble des membres de l'assemblée générale pour leur participation. Il souhaite également la bienvenue à Romain Le Moigne, récemment embauché à l'ARP-NA en tant que chargé de communication.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

- 1. Approbation du P.V d'assemblée générale du 13 mars 2025 à Niort*
- 2. Rapport moral du Président*
- 3. Compte-rendu des actes du Président, du Bureau, du CA de 2025*
- 4. Rapport d'activités 2025*
- 5. Rapport du Commissaire aux comptes*
- 6. Rapport des vérificateurs aux comptes*
- 7. Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2025*
- 8. Adoption ou modification du budget et adoption du programme d'activité arrêté par le CA pour l'exercice*
- 9. Renouvellement des vérificateurs aux comptes*
- 10. Relais d'informations FNPF*
- 11. Développement loisir pêche et communication*
- 12. Divers*

## *1. Approbation du P.V d'assemblée générale du 13 mars 2025 à Niort*

Le Président M. Mathieu Labrousse soumet le procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est déroulée à Niort le 13 mars 2025 à approbation. Celui-ci est consultable et téléchargeable sur le site internet de l'ARP-NA, dans « l'espace statutaire ». Aucune remarque n'est formulée. Le mot de passe pour accéder à cet espace de téléchargement est à nouveau transmis aux administrateurs (arpna12AR).

### **Délibération :**

Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 13 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

## *1. RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT*

Le Président Mathieu Labrousse procède à la lecture de son rapport moral : « L'année 2025 aura été, une fois encore, une période de vitalité et de maturation pour notre réseau régional. Malgré un contexte économique et institutionnel tendu, marqué par des contraintes budgétaires renforcées et une raréfaction des subventions régionales (rappelons-le, la pêche associative n'étant pas une compétence obligatoire de la Région, contrairement à d'autres domaines tels que les lycées), notre structure a su démontrer sa capacité de résilience et d'adaptation. Notre Conseil d'administration s'est réuni à deux reprises, les 28 janvier et 5 novembre, et l'Assemblée générale du 13 mars a constitué un moment fort d'échanges, de cohésion et de mobilisation autour de nos priorités partagées. Ces rendez-vous ont confirmé l'esprit de responsabilité et l'unité qui animent nos administrateurs et nos fédérations.

Sur le plan de la communication, plusieurs actions d'envergure ont permis de renforcer notre visibilité et notre reconnaissance. La diffusion du supplément Sud-Ouest, tiré à 250 000 exemplaires, a permis de toucher un public inédit, tandis qu'un reportage de 52 minutes diffusé



sur TV7 a mis à l'honneur le savoir-faire de nos fédérations et l'engagement exemplaire de nos acteurs locaux. Ces réussites soulignent l'importance d'une communication moderne, audacieuse et fédératrice, indispensable pour suivre le rythme d'une société en constante mutation. Dans un contexte où le nombre de cartes de pêche est en légère baisse (reflet d'une tendance nationale), et où nos milieux aquatiques subissent la pression croissante des espèces prédatrices comme les cormorans et les silures, nous devons redoubler d'efforts pour défendre nos écosystèmes et sensibiliser le grand public. Ces défis exigent une approche prospective : il nous faut anticiper, planifier, nous projeter dans l'avenir. Cela passe par une modernisation de nos méthodes de gestion, une analyse fine des attentes des pêcheurs et une adaptation permanente à leurs nouveaux besoins. Structurellement, l'ARP Nouvelle-Aquitaine a poursuivi son développement. L'intensification de nos missions – accompagnement technique et juridique, coordination régionale, montée en compétence des fédérations – a conduit à l'embauche d'un agent en CDD pour renforcer le coordinateur, puis, à l'unanimité, à la décision de créer un nouveau poste en 2026. Ce choix marque une étape importante dans la consolidation de notre organisation et traduit notre volonté de tendre vers une professionnalisation accrue au service de la pêche associative. Enfin, à l'horizon du renouvellement des mandats, nous devons déjà réfléchir à l'avenir de notre gouvernance. Il nous appartient de préparer cette transition avec lucidité et engagement, en recrutant des administrateurs compétents, disponibles et tournés vers l'intérêt collectif. Cette nouvelle génération devra poursuivre l'action engagée, tout en cherchant à diversifier nos sources de financement, notamment en explorant la voie des projets européens. Je tiens à saluer ici l'ensemble du Conseil d'administration pour son engagement sans faille, la qualité du travail accompli et la confiance mutuelle qui caractérisent nos échanges. C'est cette dynamique collective, fondée sur la solidarité, la rigueur et la passion commune de la pêche, qui demeure notre plus grande force. Ensemble, nous continuerons à défendre et à promouvoir un modèle associatif moderne, efficient et durable, au service de la pêche de loisir et de la préservation des milieux aquatiques de notre région ».

Le président Mathieu Labrousse soumet son rapport moral à approbation.

**Délibération :**

Le conseil d'administration approuve le rapport moral du président à l'unanimité.

## 2. COMPTE-RENDU DES ACTES DU PRÉSIDENT, DU BUREAU, DU CA DE 2025 et 5. Rapport d'activité 2024

Le président Mathieu Labrousse procède à la lecture du rapport d'activité de l'ARP-NA, en commençant par rappeler les dates des réunions statutaires et les rencontres marquantes de l'année écoulée. Il fait état des subventions perçues pour le compte des FDAAPPMA auprès de la Région, représentant 350 393 € dans le cadre de l'Axe A (Biodiversité), 350 000 € pour les projets de l'Axe B (Tourisme pêche) et 142 800 € pour l'Axe C et sa nouvelle politique ACTE. Celle-ci est détaillée et il est fait état du programme régional construit en collaboration avec la Région et l'Ifree pour le programme d'action 2026. Les chiffres clés sont rappelés concernant la pêche en France et en Nouvelle-Aquitaine et les actions de valorisation du loisir pêche menées sont présentées, en commençant par le reportage « 52 minutes, Pêche en Nouvelle-Aquitaine, diffusé sur TV7. La campagne de communication Sud-Ouest est également présentée avec ses 250 000 suppléments pêche, adapté à chaque territoire. Un état des placements des cartes de pêche est présenté avec une hausse affichée de 2,52% à l'échelle de la région. Les nouveaux parcours de pêche labellisés en 2025 sont également mis en lumière, pointant ainsi la dynamique liée au développement du loisir dans la région. La participation aux festivals de Nantes et de Dordogne est saluée tout comme la participation au Grand-Pavois.

La session de formation sur l'intelligence artificielle à destination des chargés de communication et des directeurs est saluée.

Les partenariats avec FAUNA et l'ARB-NA sont également soulignés et des dossiers sur la sensibilité de la donnée ainsi que sur les espèces exotiques envahissantes sont en cours d'avancement. Des échanges de données sont également en cours de mise en place avec l'ARB-NA, notamment sur le suivi des assecs.

Le Président Mathieu Labrousse soumet le rapport d'activité à approbation et rappelle que l'ensemble des actions est détaillé dans le rapport d'activité remis à chaque participant et joint à ce procès-verbal.

**Délibération :**

Le conseil d'administration approuve le rapport d'activité 2025 à l'unanimité. Celui-ci sera transmis à la FNPF.

## *5. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES*

M. Gundelwein, commissaire aux comptes n'a pas pu venir assister à l'assemblée générale en raison de problèmes de santé. Ainsi, M. Laurent Chassagne, expert-comptable a pu transmettre le bilan 2025 à M. Phillipe Delannay, commissaire aux comptes remplaçant au sein d'@com Audit. Ce dernier a pu auditer les comptes de l'association et n'a relevé aucune irrégularité. Son rapport est distribué avec le document de travail et les comptes certifiés sont disponibles en ligne sur le site de l'ARP-NA. M. Laurent Chassagne présente les comptes et les faits marquants de cette année. Il rapporte un déficit de 4 727 € (contre 4 541 de bénéfice en 2024) et présente une analyse des produits et charges d'exploitation.



M. Alain Daly, trésorier complète ses propos en apportant des précisions quant à l'augmentation des charges, notamment liée au fait qu'un CDD a été embauché à partir du mois de septembre face à la multiplication des missions assurées par l'ARP-NA. Ce besoin de renforcement de l'équipe salariale a d'ailleurs justifié l'augmentation des cotisations pour pérenniser un deuxième poste.

## *6. RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX COMPTES*

M. Francis Touron et M. Jean-Marie Rampnoux procèdent à la lecture du rapport et donnent quitus au trésorier. Ils estiment que la comptabilité est saine et ont obtenu systématiquement des réponses aux questions posées.

## *7. Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2025*

Le Président Mathieu Labrousse soumet les comptes à approbation.

### **Délibération :**

A la lecture de ces éléments, l'assemblée générale approuve à l'unanimité les comptes arrêtés au 31 décembre 2025. Le résultat est affecté en report à nouveau.

## *8. ADOPTION OU MODIFICATION DU BUDGET ET ADOPTION DU PROGRAMME D'ACTIVITÉ*

Le programme d'activité 2026 et son budget prévisionnel (équilibré à 215 000 €) sont présentés et votés. Romain Le Moigne a débuté le tour des FDAAPPMA pour recenser les besoins et adapter ses services. Les fiches actions FNPF ont été rédigées et seront transmises dans les

meilleurs délais afin de financer des opérations telles que la réalisation de films promotionnels ou la réalisation d'outils pédagogiques (LPA0501).

**Délibération :**

L'assemblée générale adopte le budget prévisionnel et le programme d'activité pour l'année 2026. Elle autorise le Président Mathieu Labrousse et/ou Alain Daly à procéder aux formalités nécessaires auprès du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine pour adresser toutes les demandes de subvention pour l'année 2026 ainsi que pour signer la convention pluriannuelle de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l'ARP-NA.

Le Président, en qualité de représentant légal de l'ARP-NA, conformément aux statuts de l'association ayant qualité pour l'engager juridiquement, atteste que délégation de signature est donné à Alain Daly, à l'effet de signer tout document nécessaire dans la gestion de l'ARP-NA, aux demandes de subventions, au suivi administratif et financier, auprès de la Banque Populaire, et tout document sollicité par les instances habilitées au suivi, à l'évaluation et au contrôle des aides perçues et versées.

## *9. RENOUVELLEMENT DES VÉRIFICATEURS AUX COMPTES*

Les vérificateurs aux comptes, MM. Tournon et Rampnoux sont renouvelés dans leur mandat pour 2026.

## *10. RELAIS D'INFORMATIONS FNP*

M. Labrousse informe les administrateurs de l'ARP-NA que M. Daniel Bourdie a été élu au Bureau de la FNP à la suite de la démission de M. Jean-Michel Ravailhe. Il explique avoir demandé un vote à bulletin secret et en expose les raisons, notamment à travers le fait que la

Nouvelle-Aquitaine est à son avis, sous représentée au bureau national, avec seulement un siège.

Pour compléter, M. Gilles Brichet estime que chacun est libre de ses choix et que l'intérêt collectif de la pêche doit primer ; il convient d'avancer tous ensemble face aux nombreux défis qui nous attendent. Ce point appelle plusieurs précisions et de nombreux échanges.

MM. Ravailhe, Brichet et Labrousse assurent un relais d'information auprès de la FNPF et permettent la transmission d'informations auprès des administrateurs. Ils notent les points à faire remonter. La FNPF a transmis par mail une série de questions auxquelles une réponse régionale sera apportée. Les questions sont les suivantes :

1. Nos cartes et produits sont-ils adaptés ?
2. Manque-t-il un ou plusieurs produits ?
3. Un ou plusieurs produits existants sont-ils inutiles ?
4. Avez-vous senti un ou plusieurs comportements nécessitant un nouveau produit ?
5. La découverte et l'apprentissage de la pêche pour les plus jeunes (ou les moins jeunes) sont-ils utiles et suffisants ?
6. Quelle prise en compte de certains handicaps physiques ou psychologiques, de difficultés économiques inhérentes à certaines périodes de la vie (chômage ou invalidité), ou à certains statuts (étudiants) ?
7. Quelle fidélisation des adhérents ?
8. Quel militantisme pour nos cours d'eau et la biodiversité ?
9. Quels nouveaux comportements touristiques ?

Une réponse pourra être apportée par chacune des FDAAPPMA pour proposer une synthèse régionale à la FNPF avant l'été.

Un point est réalisé sur le placement des cartes de pêche faisant apparaître une baisse régionale d'environ -4,38%.

## 11. DÉVELOPPEMENT LOISIR PÊCHE ET COMMUNICATION

### *Prise de fonction de Romain Le Moigne*

Romain Le Moigne présente ses missions axées autour de la communication, du développement de la pêche de loisir et de la compétition, avec pour prisme principal l'harmonisation, la mutualisation et les économies d'échelles. Il présente son programme d'actions et les différents services proposés aux FDAAPPMA avec notamment la création de contenus personnalisés pour les campagnes d'ouvertures de la pêche. Il propose également un accompagnement pour la conception de plans de communication pour les réseaux sociaux. Il présente enfin les actions régionales avec l'organisation des JFT (départementales, régionales et nationales), les circuits régionaux de compétition (float-tubes et bateaux) ainsi que l'organisation événementielle (SANA2026).

### *Poids socioéconomique de la pêche de loisir*

La FNPF a mandaté le cabinet d'études Terre d'Avance pour réaliser une étude sur le poids socioéconomique de la pêche en France. Une extraction régionale permet de constater que la pêche de loisir a le vent en poupe en Nouvelle-Aquitaine avec une augmentation d'environ 30 millions d'euros de poids socioéconomique entre 2019 et 2025. Concernant le poids national, le cabinet constate un poids économique stable autour de 2 milliards d'euros, une croissance de la dépense moyenne des pêcheurs et une hausse du nombre de bénévoles.

### *Junior Fishing Tour*

Les finales régionales du Junior Fishing Tour se dérouleront à Niort le 13 juin 2026. Les manches coup et leurre se dérouleront en même temps. Il conviendra de transmettre le nom des

finalistes départementaux à Romain Le Moigne. Chaque FDAAPPMA pourra déléguer une personne pour accompagner ses jeunes finalistes et aider à l'organisation le jour de la finale.

### *Point Région*

Un point est réalisé sur l'accompagnement régional. En dépit d'une baisse substantielle des subventions, pour tous les acteurs du territoire et notamment les associations, le Président Mathieu Labrousse se félicite de l'aide régionale qui représente environ l'équivalent d'un temps plein par FDAAPPMA (25 432 € + 12 500 € + 11 900 € par FD en 2025). Il rappelle que la majorité politique menée par le président Alain Rousset a réaffirmé son soutien aux SAPL et que les subventions perçues permettent de maintenir bons nombres de nos programmes d'action. Il annonce que des baisses sont à prévoir en 2026 mais qu'il continuera à défendre la pêche auprès de la collectivité. Les dossiers 2026 devront être déposés pour le 1<sup>er</sup> avril 2026. Un point est réalisé sur le suivi des subventions depuis 2023.

### *Spot FR3*

Cette année à nouveau, l'ARP-NA portera la subvention pour la campagne de communication sur FR3 dans le cadre du programme d'action décliné par l'AFPCVL pour les FDAAPPMA de l'ancienne région Poitou-Charentes.

### *Subventions FNPF*

Une liste des demandes de subventions à adresser à la FNPF est présentée. Celle-ci orientera automatiquement le programme d'action de l'ARP-NA.

### *Logiciel garderie*

Il est rappelé que le logiciel de rédaction automatisée des PV est à disposition des FDAAPPMA 16, 17, 19, 24, 33, 64 et 79. Une facture unique est demandée en lieu et place d'une facturation

mensuelle. Il est donc convenu que l'ARP-NA transmettra à chaque FDAAPPMA une facture comprenant les frais de mise en service 990 € et l'abonnement sur une année à savoir 744€). Une nouvelle fois, l'assemblée générale remercie la FDAAPPMA 40 pour le développement de cette solution qui facilitera la rédaction des PV pour les gardes-pêche particuliers, notamment bénévoles.

#### *Journée des directeurs/directrices*

L'organisation d'une journée des directeurs est à nouveau proposée. M. Mathieu Labrousse souhaite réserver une salle à l'hôtel de Région. Il est question de coupler cette journée à un conseil d'administration.

#### *Transmission des informations*

Afin de faciliter la transmission des informations à destination des directeurs/directrices, il est proposé de rédiger un relevé de décisions qui sera validé à la fin de chaque réunion statutaire. Ce relevé sera immédiatement chargé sur le site internet de l'ARP-NA à l'adresse suivante : [www.peche-nouvelle-aquitaine.org/relevesdedecisions](http://www.peche-nouvelle-aquitaine.org/relevesdedecisions). Un Qr code est également remis aux administrateurs. Il reviendra à élus de transmettre cet accès et le mot de passe à leurs équipes. Le mot de passe est arpna12AR.

Clôture de l'assemblée générale à 13h15